

**DELIBERATION N°2022-01\_CR  
PORTANT SUR LA DESIGNATION DE DEUX ELU.E.S AU GROUPE DE TRAVAIL  
« STATUTS DE L'UT2J »**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,  
Considérant qu'une seule candidature a été proposée,

**Délibère :**

**Article unique**

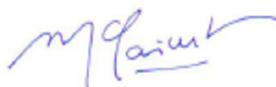
Madame Florence Sordes est désignée représentante de la Commission de la recherche au sein du groupe de travail sur la révision des statuts de l'UT2J.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 24 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le vendredi 28 janvier 2022

La Vice-Présidente en charge de la  
Commission de la recherche,

**Mme Marie-Christine JAILLET**



**DELIBERATION N°2022-02\_CR**  
**APPROUVANT LE COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE**  
**DU 8 JUILLET 2021, DU 21 OCTOBRE 2021 ET DU 16 DECEMBRE 2021**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

**Délibère :**

**Article 1**

Le compte rendu de la commission de la recherche du 8 juillet 2021 est approuvé, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2**

Le compte rendu de la commission de la recherche du 21 octobre 2021 est approuvé, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 3**

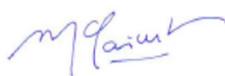
Le compte rendu de la commission de la recherche du 16 décembre 2021 est approuvé, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 24 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le vendredi 28 janvier 2022

La Vice-Présidente en charge de la  
Commission de la recherche,

**Mme Marie-Christine JAILLET**



**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*

Commission de la recherche  
Séance du 25 janvier 2022

**DELIBERATION N°2022-03\_CR  
PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNITE DE  
RECHERCHE LNPL**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,  
Vu la délibération du conseil de l'unité de recherche LNPL du 25 juin 2021, après consultation de l'Assemblée générale, portant adoption de son règlement intérieur,

**Délibère :**

**Article unique**

Le règlement intérieur de l'unité de recherche LNPL, tel qu'annexé à la présente délibération, est approuvé.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 24 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le vendredi 28 janvier 2022

La Vice-Présidente en charge de la  
Commission de la recherche,

**Mme Marie-Christine JAILLET**



**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*